



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT  
**Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 4.1) **Busy :** M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN  
**Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME)  
**Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISSON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME  
**Deluz :** M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY  
**François :** M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ  
**Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI  
**Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS  
**Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER  
**Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4)  
**Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE  
**Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2)  
**Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT  
**Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD  
**Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET  
**Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

**Étaient absents :** Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY  
**Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Orianne DELAGUE **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET  
**La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET  
**Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE  
**Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN  
**Routelle :** M. Daniel CUCHE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Torpes :** M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** M. Anthony POULIN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

**Mandataires :** M.J. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, J.P. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, J.L. FOUSSERET (à partir du 2.1)

**Délibération n°2015/002848**

**Rapport n°7.1 - Partenariat avec l'Office de Tourisme pour l'année 2015**

## Partenariat avec l'Office de Tourisme pour l'année 2015

**Rapporteur : Pierre CONTOZ, Conseiller communautaire délégué**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu au BP 2015 : 75 000 €
« Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 75 000 €

### Résumé :

Il est proposé de renouveler en 2015 le soutien apporté à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (OTC) à hauteur de 75 000 € et de conventionner avec lui sur des aspects se rapportant à la compétence tourisme du Grand Besançon :

- l'intégration dans l'observatoire de l'OTC des chiffres et tendances liées au tourisme d'itinérance (tourisme fluvial, cyclotourisme, camping-cars),
- la promotion et la valorisation des équipements touristiques communautaires (Musée de Nancray, port d'agglomération, circuits pédestres et VTT, Cité des Arts), via ses supports de communication et des visites guidées,
- l'implication de l'OTC dans les actions en faveur du tourisme portées par le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté et dans le cadre des partenariats à développer avec la Suisse.

### I. Soutien à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (OTC)

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'OTC.

Le schéma de développement touristique « Destination Besançon » 2010-2016 commun à la Ville de Besançon et au Grand Besançon adopté en 2010 prévoit une aide renforcée du Grand Besançon à l'OTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

A ce titre, depuis 2011, le montant de la subvention accordée est de 75 000 € (50 000 € en 2010).

Une convention d'objectifs annuelle portant sur des objectifs et actions arrêtés en commun et découlant du schéma de développement touristique (volet relevant de la compétence du Grand Besançon) est signée avec l'OTC.

### II. Bilan de la convention 2014

Concernant le bilan de la convention 2014, les principales actions mises en œuvre sont les suivantes :

- **accueil en gares** : installation d'une borne interactive dans les deux gares de Besançon Franche-Comté et Besançon Viotte,
- **promotion du tourisme d'itinérance et du tourisme doux** (axe 2 du positionnement touristique du territoire dans le cadre du schéma tourisme) : pages et liens sur le port d'agglomération, les circuits de randonnée, le musée de Nancray sur le site Internet et les brochures, diffusion des fiches pédestres et cartes VTT. La CAGB regrette cependant que la déclinaison du positionnement touristique en 3 axes du schéma ne ressorte pas dans les outils et la communication de l'OTC,
- **valorisation touristique de la Cité des Arts** : intégration de la Cité des Arts dans le parcours de différentes visites guidées, visites guidées par l'OTC lors des journées européennes du patrimoine, valorisation de la cité des arts lors des éductours et des contacts presse...,
- **réseau des sites UNESCO de Franche-Comté et du Jura Suisse** : mise en ligne du forfait-séjour et impression de la plaquette de présentation du réseau, animation de la page facebook,

- **pôle Métropolitain Centre Franche-Comté** : contribution de l'OTC au montage du projet « échappées » qui reste cependant à finaliser,
- **inauguration du tramway** : mise en place de visites guidées les 30 et 31 août 2014 en lien avec la Direction Communication du Grand Besançon.

Les actions de la convention qui n'ont pas été mises en place portent sur :

- l'observation : le tourisme d'itinérance (fluvial, Eurovélo6 camping-caristes) n'a pas été intégré,
- aucune visite ou animation n'a été proposée par l'OTC pour être intégrée dans la brochure Au fil du Doubs et de la Saône,
- la veille, la prospection et la promotion auprès des clubs de camping-caristes, la mise en place d'un système de comptage n'ont pu être développées en 2014 par l'OTC,
- l'animation du réseau des sites UNESCO de Franche-Comté et du Jura Suisse est en sommeil depuis juin 2014 dans l'attente d'un positionnement des collectivités sur la relance de cette démarche,
- l'OTC n'a pas communiqué son plan marketing pour le territoire déclinant la stratégie du schéma de développement touristique.

### III. Soutien à l'OTC 2015

L'OTC a adressé au Grand Besançon une demande de subvention de 100 000 € en décembre 2014. Des compléments d'information ont été sollicités en début d'année concernant le bilan et les propositions d'actions afin de permettre l'instruction de la demande de subvention.

Concernant le bilan financier 2014, la présentation faite en dernier Conseil d'administration montre que l'association connaît une situation saine. Son fonds de roulement est de 271 146 € et ses fonds associatifs se montent à 272 000 €.

Au regard du bilan 2014 qui n'a pas permis la réalisation de l'ensemble des actions de la convention et de la situation financière de l'OTC, il est proposé de maintenir la subvention à 75 000 €.

### IV. Partenariat 2015

#### A/ Objectifs et actions

Dans le cadre du partenariat 2015, les objectifs et actions ci-après ont été arrêtées en commun entre le Grand Besançon et l'OTC.

**Observatoire** : prise en compte, traitement et analyse des données relatives au tourisme itinérant :

- tourisme fluvial : données du port d'agglomération transmis par le Grand Besançon,
- cyclotourisme sur l'Eurovélo6 : démarche à construire pour être opérationnelle en 2016,
- camping-caristes: comptage à mettre en place dès la saison touristique 2015.

**Visites guidées et autres actions de médiation** : parmi les visites guidées proposées par l'OTC (à pied, à vélo) sur la périphérie, la demande est formulée par la CAGB de voir proposées des visites en saison touristique qui s'appuient/valorisent les secteurs à vocation touristique (vallée du Doubs, Plateau) ainsi que les équipements et l'offre touristiques développés par la collectivité : musée de Nancray, port d'agglomération, circuits pédestres et VTT du Plateau.

**Promotion du tourisme fluvial, des circuits de randonnée pédestre et VTT, du musée de Nancray** : elle sera assurée via les supports 2015 de l'OTC : brochures, site internet revu en 2015 et lors des salons et éductours notamment.

**Actions de coopération touristique entre les sites UNESCO franc-comtois et du Jura suisse** : les attentes vis-à-vis de l'OTC seront à préciser courant 2015 par les collectivités.

**Autres partenariats avec la Suisse** : implication de l'OTC lors du salon Newport à Neuchâtel à l'automne 2015 au sein du stand Besançon Grand Besançon (invités d'honneur) ;

**Actions du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté** : il est attendu de l'OTC une implication dans la finalisation du projet « échappées ».

La convention actant le détail de ces objectifs et actions figure en annexe.

B/ Des modalités de suivi renforcées

Pour veiller à la concrétisation des actions prévues dans la convention 2015, les services du Grand Besançon assureront un suivi renforcé de leur mise en place en déclenchant des réunions plus fréquemment avec l'équipe de l'OTC.

Par ailleurs, conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, il est demandé à l'OTC de produire par écrit à l'attention du Grand Besançon :

- un bilan intermédiaire écrit de mise en œuvre de la convention au 30 septembre 2015 pour le 31 octobre 2015 au plus tard,
- un bilan final écrit de mise en œuvre de la convention au 31 décembre 2015 pour le 31 janvier 2016 au plus tard,
- un bilan d'activité complet de l'année 2015, un bilan financier et le compte de résultats détaillé de l'année 2015 validé en Assemblée Générale de l'association au plus tard le 30 juin 2016.

**Mme F. GERDIL-DJAOUAT et MM. P. BELUCHE, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon au titre de l'année 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JUIN 2015



Contrôle de légalité

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (ci-après dénommée CAGB ou Grand Besançon), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 17 juin 2015, d'une part,

**Et :**

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (ci-après dénommé OTC) dont le siège est situé 2, place de la 1<sup>ère</sup> Armée à Besançon, représenté par son Président, Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part.

**Préambule**

L'OTC agissant sous forme d'association loi 1901, a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre des actions nécessaires pour accroître l'activité touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants. Dans ce cadre, l'OTC a pour mission d'accueillir, d'informer, de promouvoir et de commercialiser.

De par ses statuts, la CAGB est compétente en matière de promotion et d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire, ainsi qu'en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, elle a adopté le 25 mars 2010 un schéma de développement touristique commun à la Ville et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon ». Ce schéma a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'OTC, outil chargé de l'information, de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon ».

**Ainsi, il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties dans le cadre du partenariat de la CAGB avec l'OTC en 2015.

**Article 2 - Engagements de la CAGB**

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'année 2015 dans le but de soutenir les actions conduites par l'OTC au regard notamment de la poursuite d'objectifs arrêtés en commun entre la CAGB et l'OTC.

Elle s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'OTC lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

### **Article 3 - Engagements de l'OTC**

Dans le cadre du soutien financier apporté par la CAGB, l'OTC s'engage à poursuivre des objectifs portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon » sur les volets relevant davantage du Grand Besançon.

Dans le cadre du partenariat 2015, les objectifs et actions ci-après ont été arrêtés en commun entre le Grand Besançon et l'OTC :

- **observatoire** : prise en compte, traitement et analyse des données relatives au tourisme itinérant :
  - o tourisme fluvial : données du port d'agglomération transmis par le Grand Besançon,
  - o cyclotourisme sur l'Eurovélo6 : démarche à construire avec le CDT, le CRT, les professionnels en 2015 pour être opérationnelle en 2016 ;
  - o camping-caristes sur les deux aires du Grand Besançon : méthode de comptage à définir et mettre en place par l'OTC dès la saison touristique 2015. L'OTC envisage un partenariat avec les gestionnaires des aires, la Ville de Besançon (partenariat avec la Police Municipale ?) et le Musée de Nancray pour recueillir les données,
- **visites guidées et autres actions de médiation** : parmi les visites guidées proposées par l'OTC (à pied, à vélo) sur le territoire périphérique, la demande est formulée par la CAGB de voir développées en saison touristique des visites davantage en cohérence avec les actions du Grand Besançon. Ces visites pourront ainsi s'appuyer et/ou valoriser les équipements et l'offre touristique développée par la collectivité :
  - o vallée du Doubs : les visites commentées en bateau à passagers et en bateaux électriques déjà proposées par l'OTC seront reconduites et mentionnées dans la brochure « Au fil du Doubs et de la Saône » 2015, des visites guidées à vélo le long du Doubs incluant la location de vélo et pouvant être couplées avec un concert des mardis des rives seront proposées,
  - o circuits pédestres et VTT du plateau : des visites guidées avec une entrée naturaliste pouvant être couplées à un élément du patrimoine (fort...), une visite du Musée de Nancray ou d'une entreprise seront développées,
  - o cité des Arts (volet tourisme urbain relevant de la ville) : l'OTC se propose de :
    - reconduire les visites guidées qui incluent la Cité des Arts dans leur parcours durant la saison touristique,
    - assurer le montage en lien avec le FRAC, le CRR et le Pixel, et la commercialisation de forfaits « visite-conférence-repas » testés par la CAGB en 2014,
    - l'OTC a également développé en 2015 des conférences sur l'architecture durable qui se tiennent au Pixel et se poursuivront jusqu'en juillet,
- **promotion du tourisme fluvial, des circuits de randonnée pédestres et VTT, du musée des Maisons Comtoises de Nancray** : ces éléments seront pris en compte dans les supports 2015 de l'OTC : brochures, site internet qui doit être revu et leur promotion sera assurée lors des salons, des eductours notamment,
- **actions de coopération touristique entre les sites UNESCO franc-comtois et suisses** : il est attendu de l'OTC une implication dans la relance de la démarche qui est souhaitée et dont les modalités restent à préciser,
- **autres partenariats avec la Suisse** : il est notamment attendu une forte implication de l'OTC dans la valorisation de notre destination touristique lors du salon Newport à Neuchâtel à l'automne 2015 au sein du stand Besançon Grand Besançon (invités d'honneur),
- **actions du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté** : dossier « échappées » : il est attendu de l'OTC une implication dans la finalisation du projet et un appui technique aux 4 autres offices de tourisme dans sa mise en œuvre afin d'aboutir d'ici juin 2015 à la mise en ligne de la page sur les 5 sites internet.

De plus, l'OTC s'engage pour l'année 2015 à :

- utiliser l'aide accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir un bilan intermédiaire de mise en œuvre des actions de la présente convention au 30 septembre 2015, avant le 31 octobre 2015,
- fournir à la CAGB un bilan de la convention 2015, au plus tard le 31 janvier 2016,
- fournir un bilan d'activité complet de l'année 2015, un bilan financier et le compte de résultats détaillé de l'année 2015 validé en Assemblée Générale de l'association au plus tard le 30 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de l'OTC,
- informer les services de la CAGB concernés de la tenue des réunions des différentes instances de l'Office (conseil d'administration, assemblée générale, commissions),
- inviter les représentants élus et les services de la CAGB concernés aux différentes opérations de communication (conférence de presse, déjeuners de l'observation...),
- missionner son directeur, assisté de son équipe, pour participer à des réunions de travail régulières durant l'année avec les services du Grand Besançon afin d'assurer le suivi de la convention.

#### **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

Un acompte de 50 000 € sera versé par mandat administratif après la signature de la convention.

Le versement du solde de 25 000 € interviendra suite à la transmission du bilan d'activité 2015 complet, du bilan financier et du compte de résultats détaillé de l'année 2015 validé en Assemblée Générale de l'association au plus tard le 30 juin 2016.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 65.95.6574.09 2008 005.20500 » du budget Culture Tourisme Sport 2015.

#### **Article 5 - Dispositions particulières de contrôle**

L'OTC s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation des actions et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la somme reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par l'Office de Tourisme.

#### **Article 6 - Responsabilités – Assurance**

Les activités de l'OTC sont placées sous sa responsabilité exclusive.

#### **Article 7 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

### **Article 8 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2015.

### **Article 9 - Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

*Fait en deux exemplaires, à Besançon, le .....*

Pour le Grand Besançon,

Le Président

Jean-Louis FOUSSERET

Pour l'Office de Tourisme et des Congrès  
de Besançon  
Le Président,

Jean-François GIRARD